

## **Message FNGDS – 29/10/08**

Dans un communiqué de presse paru hier soir, Michel Barnier, Ministre de l'Agriculture, a annoncé, en la saluant, la proposition faite par la Commission européenne de dégager en 2009 une enveloppe complémentaire de 100 millions d'euros en faveur de la vaccination contre la F.C.O. ; elle s'ajoutera à l'enveloppe de 60 millions déjà inscrite dans le budget 2009

D'après les informations obtenues par la F.E.S.A.S.S., la proposition devrait être officiellement faite au début de l'année prochaine et pourrait porter sur une prise en charge partielle et plafonnée des actes vaccinaux ; en revanche, la prise en charge du coût du vaccin par l'Union européenne resterait plafonnée à 50%.

Il convient en outre de signaler que l'intervention financière de l'Union est conditionnée à sa validation du programme de vaccination présenté par chaque Etat membre concerné. Rappelons que ceci pose le problème pour la France qui prévoit une vaccination obligatoire sur l'ensemble du territoire, y compris à titre préventif dans les zones non encore touchées par le sérotype 1. Ce que ne prévoit pas encore la réglementation européenne, réglementation dont la France et 14 autres Etats membres ont demandé la modification pour inclure la notion de "zone indemne vaccinée" ; l'Union devrait se prononcer sur cette question d'ici la fin du mois de novembre.

Dans son communiqué de presse, le Ministre indique : "*Dans ce domaine des maladies animales qui peuvent avoir des conséquences économiques graves, la bonne réponse ne peut être qu'européenne* »